

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 21 avril 2016

INFO PRESSE

Publication du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie « Avril 2015-avril 2016, le gouvernement au travail »

Dans un objectif de transparence et d'information, le 14^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité présenter au public la rétrospective de son action depuis son élection il y a un an. Par souci d'économie, la revue est exclusivement diffusée en format numérique. Elle peut être consultée et téléchargée sur les sites gouv.nc et lemagdugouv.nc.

En 28 pages, ce véritable point d'étape met en exergue les engagements pris lors de la déclaration de politique générale du 13 avril 2015 au travers de réalisations qui ont pour vocation de changer durablement le modèle de société calédonien. Dans les différents secteurs animés et contrôlés par les membres du gouvernement, les mesures phares et les principaux textes adoptés par le gouvernement et le Congrès sont développés et font l'objet d'éclairages particuliers pour certains. En parallèle, les travaux en cours et futurs sont répertoriés afin d'informer les lecteurs sur la tâche qu'il reste à accomplir.

1 800 textes examinés en 12 mois

Au cours des 50 réunions hebdomadaires tenues entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 mars 2016, le gouvernement a examiné 1 818 textes (une moyenne de 36 par séance) dont :

- 1 454 arrêtés
- 135 délibérations du gouvernement
- 89 projets de délibération du Congrès
- 24 avant-projets de loi du pays
- 19 projets de loi du pays
- 97 textes autres (rapports et avis divers).

| AVRIL 2015-AVRIL 2016

Le gouvernement au travail



- 1 454 arrêtés, 135 délibérations du gouvernement
- 89 projets de délibération du Congrès
- 24 avant-projets de loi du pays, 19 projets de loi du pays...



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

La réforme d'un modèle

Par Philippe Germain,
président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Un an s'est écoulé depuis l'élection de notre gouvernement le 1^{er} avril 2015. Déjà ! Nous nous étions engagés à réformer sa gouvernance et à vous rendre compte de notre action. L'heure d'un premier bilan a sonné. Le bilan d'une gestion volontariste où il nous a fallu assainir les finances, dans le contexte d'une économie en berne, de recettes fiscales en recul, de régimes sociaux en déficit et d'un budget en déséquilibre.

En matière de gestion des fonds publics, nous avons déjà accompli une grande part du chemin. Très vite, l'exécutif s'est mis en ordre de marche, serrant les boulons, réalisant de nombreuses économies dans tous les domaines, ramenant les autorisations de dépenses du pays de 57 milliards de francs en 2014 à 42 milliards en 2016, diminuant les dépenses de fonctionnement du gouvernement de 18 % par la réduction drastique des frais de missions, de réception ou encore de communication. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce bilan vous est présenté dans un format numérique et non imprimé.

Parallèlement aux mesures d'urgence, le gouvernement prépare l'avenir. Nous sommes fiers d'avoir pu faire adopter le

projet éducatif que notre École attendait depuis longtemps, d'avoir su élaborer un ambitieux schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie et d'avoir arrêté la loi sur la promotion et le soutien de l'emploi local dans la fonction publique. Nous avons également entrepris de pérenniser et moderniser notre protection sociale avec l'adoption du plan Do Kamo qui pose les bases de notre modèle de santé publique, tout en définissant les premières mesures destinées à sauvegarder nos régimes sociaux. Minimum retraite et vieillesse, régime handicap, allocations familiales, aide au logement ont été sauvés par l'introduction de la Contribution calédonienne de solidarité, tandis que 4,3 milliards de francs de mesures d'urgence ont été prises en faveur du Ruamm.

Enfin, en matière économique, sociale et fiscale, il était indispensable de restaurer la confiance. L'investissement public a été augmenté à 14 milliards. Celui du privé a été soutenu par la défiscalisation sur le logement intermédiaire (800 logements par an), par la défiscalisation nationale sur le logement social prolongée jusqu'en 2025 et par la défiscalisation locale nécessaire au tourisme et à la production locale. De son côté, la politique agricole est de nouveau financée.

La consommation sera quant à elle soutenue par les travaux sur la compétitivité et par la mise en place de la TGC ainsi que par la réforme de l'IRPP devant rendre du pouvoir d'achat aux classes moyennes.

Indépendamment d'une conjoncture et d'un environnement politique pas toujours favorables, toutes ces réformes structurantes pour le pays ont pu aboutir grâce à la volonté et au courage de ce gouvernement.

Prononcée devant le Congrès le 13 avril 2015, la déclaration de politique générale nous a servi de feuille de route tout au long de ces douze mois. Vous la retrouverez en filigrane de ce bilan à travers des extraits qui montrent que bon nombre des engagements pris il y a un an devant les élus calédoniens ont été tenus. Et cela dans un délai assez court. Mais conscients que la tâche n'est pas terminée, nous continuerons avec le même enthousiasme à porter les réformes nécessaires à l'évolution du modèle calédonien.



Sommaire



zoom

1 818

TEXTES EXAMINÉS EN 12 MOIS



Au cours des 50 réunions hebdomadaires tenues entre le 1^{er} avril 2015 et le 29 mars 2016, le gouvernement a examiné 1 818 textes (une moyenne de 36 par séance) dont :

1 454

arrêtés

135

délibérations du
gouvernement

89

projets de délibération
du Congrès

24

avant-projets
de loi du pays

19

projets de loi du pays

97

textes autres
(rapports et avis divers)

Gouvernance LE TEMPS DES ÉCONOMIES	4
Éducation UNE ÉCOLE POUR LE PAYS	6
Jeunesse TOUT POUR L'INSERTION EN ENTREPRISE	8
Économie RELANCE DE LA CROISSANCE	10
Mine SOUTIEN AU SECTEUR DU NICKEL EN CRISE	12
Tourisme COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR LA DESTINATION	13
Agriculture VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE	14
Logement UN TOIT POUR TOUS	16
Transports LE NÉOBUS SUR LES RAILS	17
Énergie et environnement PRIORITÉ AU RENOUVELABLE	18
Santé et protection sociale TOUS AU CHEVET DE LA SANTÉ	20
Coopération régionale UNE INFLUENCE GRANDISSANTE	22
Culture et condition féminine DES FEMMES LEADERS	23
Sécurité civile SUR TOUS LES FRONTS	24
Fonction publique UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CALÉDONIENS	25

ASSAINIR NOS FINANCES EN TOUTE TRANSPARENCE

Le temps des économies

Gestion saine du budget de la collectivité, maîtrise des dépenses publiques, réduction du train de vie de l'institution, des directions et des services, le 14^e Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est efforcé de restaurer les équilibres budgétaires de manière exemplaire, sans nuire aux nécessaires réformes économiques à mener.



« Nous devons apprendre à faire mieux avec moins ! » (extrait de la Déclaration de politique générale du 13 avril 2015)

« **C**omment avoir confiance dans notre capacité d'émancipation et notre aptitude à éduquer notre jeunesse, si nous ne sommes pas exemplaires dans la gestion de nos institutions ? », interrogeait Philippe Germain dans sa déclaration de politique générale en avril 2015. Très vite, le chef de l'exécutif a pris le taureau par les cornes et le budget primitif de la Nouvelle-Calédonie est passé en autorisations de dépenses de 57 milliards de francs en 2014 à 42 milliards en 2016.

Compte tenu de la situation budgétaire, le président a décidé de montrer l'exemple : mi-juillet, il adressait aux membres du gouvernement et à leurs collaborateurs, ainsi qu'aux directeurs et chefs de services de la collectivité, un message rappelant la nécessité de maîtriser les dépenses publiques. Ainsi, le nombre de voyages a été limité, la 1^{re} classe supprimée pour la présidence, et la classe business proscrite pour les directeurs et les collaborateurs. Les frais de déplacements, de réception et de communication ont été réduits à leur strict minimum. Toujours dans l'objectif d'effectuer des économies

substantielles, une centaine de véhicules du parc automobile (sur plus de 500) ont été progressivement mis à la réforme ou vendus en 2015 et une trentaine n'ont pas été remplacés, pour une économie globale de 110 millions de francs.

TRAIN DE VIE RÉDUIT DE 50 %

Dans un contexte économique contraint, le gouvernement a réduit ses dépenses de fonctionnement courant : - 23 % de frais de déplacements, - 51 % de frais de communication, - 31 % de frais de représentation, etc. Alors que la masse salariale des collaborateurs des membres du gouvernement passait du 30 mars 2015 au 30 mars 2016 de 61 249 911 F par mois (73 collaborateurs dont 23 à mi-temps) à 51 841 508 F (62 collaborateurs dont 8 à mi-temps), soit une économie de 9,4 millions par mois. Des mesures nécessaires pour aider à résoudre l'équation difficile : restaurer les équilibres budgétaires sans pour autant porter atteinte aux politiques publiques et aux réformes indispensables à un modèle économique plus compétitif.



zoom

UN BUDGET PROPRE PLUS TRANSPARENT

Proposée par le gouvernement, la création d'un budget annexe de répartition a été votée fin octobre 2015 à l'unanimité par le Congrès. Jusque-là, le budget propre de la Nouvelle-Calédonie comprenait ses recettes fiscales, mais aussi celles redistribuées aux provinces et aux communes, ce qui masquait le déficit propre de la collectivité. À compter de maintenant, la Nouvelle-Calédonie ne pourra engager que des dépenses couvertes par de réelles recettes, ce qui a été réalisé au budget primitif 2016.



	du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
Total des dépenses du gouvernement	737 747 070 F	594 291 664 F
Charges fixes*	235 834 276 F	223 852 362 F

* Loyers, électricité, téléphonie, nettoyage, télécommunications, carburant...

En un an, les **dépenses de fonctionnement** du gouvernement ont diminué de 143 millions de francs par rapport à l'année précédente, soit une **baisse de 19 %**.

	du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	Évolution
Études	55 001 878 F	27 670 092 F	- 50 %
Fêtes et cérémonies	106 012 928 F	37 055 479 F	- 65 %
Transports	68 424 435 F	43 144 662 F	- 37 %
Frais des élus	9 814 360 F	7 094 052 F	- 28 %
Communication	82 835 331 F	47 200 110 F	- 43 %
TOTAL	322 088 932 F	162 164 395 F	- 50 %

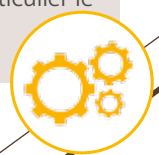
En un an, les **dépenses d'études, fêtes et cérémonies, transports, frais des élus et communication** ont été réduites de 160 millions de francs par rapport à l'année précédente, soit une **baisse de 49,65 %** !

et puis aussi...

- Création d'un tableau de bord de suivi de la trésorerie : aussi curieux que cela puisse paraître, la Nouvelle-Calédonie n'était pas dotée d'un tel outil, les encaissements et les décaissements étaient gérés au fil de l'eau.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Harmoniser les statuts des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, pour faciliter le pilotage et la gouvernance budgétaire (*en cours*).
- Pérenniser les régimes sociaux et en particulier le Ruamm (*l'un des gros chantiers de 2016*)



CRÉER L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE CALÉDONIENNE

Une école pour le pays

La Nouvelle-Calédonie s'est enfin dotée d'une politique éducative qui lui est propre. Fruit de plusieurs années de réflexion et d'une concertation inédite, elle pose les fondations d'une école mieux adaptée aux réalités du pays.

La rentrée 2016 a été marquée par l'adoption de la délibération sur l'avenir de l'école calédonienne au Congrès le 15 janvier dernier. Si l'État continuera à délivrer les diplômes, à définir les programmes du second degré et à assurer le contrôle des personnels, la Nouvelle-Calédonie a déterminé les grandes orientations de son projet éducatif qui s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne. Il rappelle que l'école doit donner à tous les mêmes chances de réussite et d'insertion. Ainsi, il a été décidé d'accompagner davantage de jeunes vers l'accès aux diplômes en réduisant les écarts de réussite.

ENVIRONNEMENT GLOBAL

Des réflexions sont engagées pour y parvenir : créer un parcours de formation et d'orientation sur mesure, donner des moyens supplémentaires aux établissements en difficulté, adapter les rythmes scolaires, réorganiser les transports... L'école et son environnement sont pris en compte pour améliorer le fonctionnement des établissements scolaires et le résultat des élèves.

La Nouvelle-Calédonie entend développer une école ancrée dans son pays et ouverte sur le monde. Cette ambition passe par la valorisation de l'enseignement de la culture et des langues kanak, un renforcement de l'engagement citoyen



« D'où la nécessité d'un projet éducatif, fédérateur d'énergie et véritable levier du changement concerté. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

des élèves ou encore l'essor du numérique à l'école. Dès la rentrée 2017, de nombreuses actions seront menées au sein des établissements scolaires, actions prévues dans la Charte d'application du projet.

Témoignage

AGNÈS LISNIC, PRINCIPALE DU COLLÈGE JEAN-MARIOTTI



« Toute société a besoin de définir un projet fort pour sa jeunesse qui passe avant tout par l'école. Il y a maintenant un cadre de fonctionnement pour les établissements scolaires dans lequel tout le monde se reconnaît. Le projet éducatif représente quant à lui la trajectoire. Il éclaire l'avenir en indiquant ce que nous souhaitons mettre en œuvre : une école plus juste, plus solidaire, plus ambitieuse. Il explique comment y parvenir, mais tout cela se construit patiemment. Les actions sont en train d'être écrites. Il va falloir aussi revoir les projets d'établissements qui ne peuvent que découler des orientations données par la Nouvelle-Calédonie. »

et puis aussi...

- Un statut pour les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) : il réunit l'ensemble des règles permettant de faire fonctionner les collèges et lycées publics (*adopté par le Congrès le 28/09/15*).
- Un comité inter-collectivités technique de l'éducation : afin d'assurer la cohérence des politiques publiques en matière d'éducation (*adopté par le Congrès le 28/09/15*).
- Un conseil consultatif de l'enseignement : il devient unique pour simplifier l'organisation du système éducatif (*adopté par le Congrès le 15/01/16*).
- Un conseil calédonien de la vie lycéenne : afin de recueillir l'avis des représentants des lycéens (*adopté par le Congrès le 15/01/16*).
- Lancement de l'aide MIPE² : pour permettre aux élèves d'acquérir du matériel informatique (ordinateur ou tablette et calculatrice) adapté à leurs études (*adopté par le Congrès le 15/01/16*).
- Des outils pédagogiques spécifiques (frise historique, programme de langues et culture kanak au collège...) : pour une école mieux adaptée au contexte calédonien.
- Intervention de la Nouvelle-Calédonie pour que l'État, qui finance la construction du lycée du Mont-Dore (760 élèves) et l'extension de celui de Pouembout (670 élèves) pour un coût global de 11 milliards de francs (1^{res} tranches livrées à la rentrée 2017), pourvoie également les quelque 200 postes nécessaires au fonctionnement des deux établissements.
- Des travaux de sécurisation dans les lycées : un climat scolaire serein est nécessaire au bon fonctionnement des établissements.



zoom

FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE



Tous les élèves, sans distinction, doivent pouvoir accéder à des ressources numériques et à Internet durant leur parcours de formation. Véritable traduction de cet objectif inscrit dans le projet éducatif, un programme piloté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consiste à ouvrir l'accès à Internet à très haut débit (THD) au sein des collèges et des lycées. Mené en partenariat avec l'OPT-NC et deux fournisseurs d'accès Internet, il a déjà permis d'équiper dix établissements scolaires publics et neuf de l'enseignement privé. Plus que jamais, le gouvernement fait de l'école une priorité, par exemple en luttant contre la fracture numérique.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

Le Service civique calédonien

Tous les ans, près de 700 jeunes quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification. Le service civique calédonien, qui sera présenté au Congrès avant la fin de l'année, proposera un dispositif obligatoire à ces adolescents âgés de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire. Il favorisera leur intégration au sein de la société et du monde du travail, notamment par la formation et l'acquisition de compétences et d'expérience.



DONNER UNE SECONDE CHANCE À TOUS

Tout pour l'insertion en entreprise

Aider les jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi à s'intégrer dans la société, et rendre plus cohérentes les politiques publiques en matière de formation : telle est la mission de la stratégie emploi insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC) initiée par le gouvernement.



« Ne devrions-nous pas voir chaque jeune comme une partie de nous-mêmes, en nous souvenant de ce que nous étions quelques années auparavant ? » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Avec une jeunesse clairement désignée comme l'une de ses priorités, le gouvernement a élaboré une stratégie emploi insertion professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC), en lien avec les provinces. Elle s'articule autour de trois objectifs : aider les personnes les plus éloignées de l'emploi (un tiers de l'effectif des demandeurs d'emploi) à intégrer le marché du travail, développer les passerelles avec les entreprises afin de dynamiser l'action sur l'emploi, mais aussi optimiser les politiques publiques en matière de formation. Cette stratégie pour l'emploi a été présentée à l'Union européenne qui a accepté, en mars 2016, d'allouer à la Nouvelle-Calédonie une enveloppe de 3,5 milliards de francs dans le cadre du 11^e FED.

Toujours dans un souci d'insérer les jeunes au sein de l'entreprise et de leur mettre le pied à l'étrier, le gouvernement a signé en juin 2015 à titre expérimental avec la MIJ* et Active* une convention destinée à lancer des « parcours d'insertion par le travail ». Ce dispositif offre à des personnes rencontrant des difficultés d'intégration un parcours innovant et individualisé. La MIJ et Active accompagnent 87 d'entre elles, pour un budget global de 168 millions de francs financés par la Nouvelle-Calédonie.

* Mission d'insertion des jeunes de la province Sud ;
Association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi

Témoignage

CAROLE PALADINI, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE POYA



« Notre association a mis en place un Espace Jeunesse qui donne aux habitants l'accès à des ordinateurs, ainsi qu'à un fonds de livres et de revues. Le lieu est vite devenu populaire, surtout auprès de la jeunesse et des personnes âgées. Il y a beaucoup de gens des tribus aussi. Auparavant, ils devaient prendre le taxi ou faire du pousse-pousse jusqu'à Koné pour pouvoir se connecter à Internet ! Au sein de l'espace, la MIJ va bientôt proposer des formations pour les jeunes, dont la demande la plus fréquente est d'apprendre à rédiger CV et lettre de motivation. »

et puis aussi...

- Organisation, en partenariat avec le Comité Jeunesse (CJNC), de la 1^{re} Journée internationale de la Jeunesse en Nouvelle-Calédonie, le 12 août 2015 à Koumac : objectif, valoriser le potentiel des jeunes en tant que partenaires de la société et fournir des pistes de réflexion aux institutions.



- Signature fin septembre d'une convention avec le RSMA (Régiment du Service militaire adapté) pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.
- Ouverture, le 8 octobre à Koné, de la Maison de l'enfance de la côte ouest : les dépenses de fonctionnement, estimées à 287 millions par an, sont prises en charge par la Nouvelle-Calédonie pour les placements judiciaires.
- Après Tendo (Hienghène) en septembre 2015, lancement en mars 2016 de l'Espace Jeunesse Poya, site pilote pour l'octroi du label « Case numérique », lequel entend dessiner un réseau d'espaces publics numériques avec une qualité de services et de configuration homogènes à l'échelle du pays.



- Loi du pays permettant aux jeunes qui effectuent un service civique national de bénéficier d'une protection sociale (adoptée par le Congrès le 24/03/16).
- Mise en place de deux nouvelles structures d'accès au sport de haut niveau pour la rentrée 2016 : un pôle espoirs judo et un pôle espoirs voile qui s'ajoutent à ceux de la natation et du handball féminin.



zoom

MESURES CONTRE LA DÉLINQUANCE

Le constat est alarmant et le climat d'insécurité réel. Les chiffres attestent d'une évolution inquiétante, celle de la délinquance des jeunes. Même si cette question ne relève pas au sens strict de sa compétence – il n'a pas le pouvoir d'intervenir sur les forces de l'ordre, police ou gendarmerie, ni sur la justice –, le gouvernement ne peut rester sans réagir. Soucieux de s'attaquer à ce problème à la racine, il entend prendre des mesures sur le décrochage scolaire. À ce titre, la loi sur l'avenir de l'école et le service civique rendront obligatoire l'encadrement de ces jeunes. Par ailleurs, avec son service de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJE), dont la mission est d'exécuter ou de s'assurer de la mise en œuvre des décisions judiciaires dans ce domaine, le gouvernement travaillera de façon plus étroite avec les juges pour l'application des peines et le suivi des jeunes délinquants.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Lancer les travaux sur la réforme de l'alternance : moderniser les contrats existants, diversifier et mieux cibler l'offre de formation, renforcer les liens entre centres de formation et entreprises (2016-2017)...

- Mutualiser et coordonner les ressources et moyens de la DTE, de la DFPC et de l'IDCNC* pour optimiser les politiques publiques en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (en cours).



- Présenter au Congrès la loi du pays sur le statut des assistants familiaux (2016).
- Créer le diplôme d'animateur jeunesse (DAJ), pour professionnaliser l'animation socio-culturelle, augmenter le nombre d'animateurs permanents et mieux structurer le secteur socio-éducatif (2016).

* Directions du travail et de l'emploi, de la Formation professionnelle continue ; Institut pour le développement des compétences



SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES POUR MAINTENIR L'EMPLOI

Relance de la croissance

Le gouvernement a pris un ensemble de mesures pour encourager les entrepreneurs et susciter la relance économique. Objectif ? La création d'emplois grâce à l'investissement.

En cette période de crise économique mondiale qui n'a pas épargné la Nouvelle-Calédonie, il est nécessaire de relancer les moteurs de la croissance par les investissements publics et privés. C'est pourquoi, malgré les difficultés budgétaires actuelles, le gouvernement a augmenté son niveau d'investissement à hauteur de 14 milliards de francs pour 2016 (hors Médipôle, il était de 11 milliards en 2015). Les grands chantiers sont le centre hospitalier du Nord, le réseau routier territorial et la rénovation des lycées. En parallèle, le gouvernement est intervenu auprès de l'État, en soutien des parlementaires, pour proroger la défiscalisation nationale en faveur des secteurs productifs, et surtout le logement social, jusqu'en 2025.

INVESTISSEMENT PRIVÉ ENCOURAGÉ

Le gouvernement a décidé de soutenir l'activité du BTP en recul depuis 2011, par la défiscalisation locale sur le logement intermédiaire au profit des classes moyennes (un effort de 16 milliards sur 5 ans). Il a également reconduit la défiscalisation locale à l'investissement, outil indispensable au développement de l'industrie touristique et de transformation (4 milliards par an). Enfin, différentes mesures fiscales ont été prises afin de favoriser la conservation des capitaux pour la création d'activités et d'emplois : abattement de 50 % de l'IRVM, fiscalisation des frais de siège, rémunération des comptes courants d'associés... Toutes ces réformes, inscrites dans l'agenda économique, fiscal et social partagé, ont été adoptées par le Congrès en 2015.



« Favoriser notre souveraineté économique, notre compétitivité et notre pouvoir d'achat. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Témoignage



GAËL LAGADEC, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE

« La construction des usines avait stimulé le PIB calédonien pendant une dizaine d'années de manière exceptionnelle. Avec la fin de ces grands chantiers, plus que jamais la Nouvelle-Calédonie doit trouver la voie de son développement propre. Les enjeux sont connus : croissance, emplois, pouvoir d'achat... Les solutions ne proviendront pas de l'extérieur et ne peuvent donc venir que de l'amélioration de l'existant. La rationalisation des coûts et l'amélioration de la productivité des entreprises sont impératives. Elles stimuleront la compétitivité-prix, tant au niveau des filières (et donc du consommateur) qu'au niveau global (donc de l'export et du tourisme). »

et puis aussi...

- Négociations en cours avec l'État pour les contrats de développement 2017-2021 permettant un investissement conjoint à hauteur de 90 milliards. En matière économique, les installations d'accueil des croisiéristes y seront inscrites comme des grands travaux routiers tels que l'extension et le contournement de la VDE, le contournement du village de Pouembout, l'extension partielle de la SAV Express jusqu'à La Tontouta...
- Modernisation du code des assurances : pour renforcer la protection des assurés, la réglementation de la profession, notamment la procédure qui permet de délivrer l'agrément aux compagnies et intermédiaires en assurance, a été revue (*adopté par le Congrès le 07/04/16*).
- Adoption de la stratégie territoriale à l'innovation avec le soutien de l'Union européenne : pour aider les entreprises à être plus compétitives. La première action sera la création d'un outil fiscal incitatif : le crédit d'impôt à l'innovation (*adopté par le gouvernement le 12/01/16*).



zoom

VERS UNE ÉCONOMIE PLUS COMPÉTITIVE



Depuis juin 2015, le gouvernement et les partenaires sociaux planchent sur la Taxe générale à la consommation et sur la compétitivité de l'économie, des entreprises et du travail. Deux réformes d'envergure qui seront présentées au Congrès en juin 2016. La TGC, qui remplacera sept impôts indirects, sera à taux variable. Elle engendrera de manière générale une baisse mécanique des prix des produits importés et permettra aux entreprises calédoniennes de réduire leurs coûts d'investissement et de fonctionnement. Indissociables de la réforme de la fiscalité indirecte, les travaux sur la compétitivité doivent eux aussi aboutir à une baisse progressive et durable des prix, en commençant par les filières qui pèsent le plus dans le budget des ménages : produits de grande consommation, alimentaire, logement et automobile.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Redonner du pouvoir d'achat aux Calédoniens : par la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRPP) qui sera présentée au Congrès au deuxième trimestre 2016. Elle se traduira entre autres par une révision du quotient familial afin d'alléger la contribution des classes moyennes.
- Favoriser la concurrence et lutter contre les situations de monopole par l'installation de l'Autorité de la concurrence (*1^{er} semestre 2016*).
- Développer la production locale et sa compétitivité par les contrats de performance pour les entreprises bénéficiant de protections de marché (*second semestre 2016*).
- Poursuivre les négociations avec l'État pour que les tarifs bancaires ne soient pas supérieurs de plus de 50 % à ceux de la Métropole (*second semestre 2016*).
- Créer un fonds d'épargne et d'investissement calédonien (*second semestre 2016*).



CRÉER UN CLIMAT PROPICE À UNE STRATÉGIE PAYS

Soutien au secteur du nickel en crise

2015 a montré la nécessité d'aboutir à une stratégie partagée sur le nickel. Mais depuis le début de l'année, l'urgence du gouvernement a été d'apporter des réponses concrètes pour faire face à une crise du nickel sans précédent.

Dans le prolongement du Comité des signataires du 6 février, le gouvernement a présenté un plan de soutien au secteur du nickel le 8 mars, dans lequel figure un programme prévisionnel d'urgence des exportations. La solidarité des mineurs calédoniens aux côtés de la Nickel Mining Company pour l'approvisionnement de l'usine SMSP en Corée du Sud en est la priorité.

Ce programme vise également à pallier les difficultés rencontrées par le client traditionnel australien QNI. Il a donc été proposé d'ouvrir les exportations sur la Chine, à la condition toutefois que les mineurs calédoniens privilégient des clients qui produisent de l'inox plutôt que des fabricants de "pig iron" (acier de faible qualité) qui concurrencent le ferronickel issu des usines calédoniennes et sont à l'origine de la baisse des cours. C'est ainsi qu'en avril, le gouvernement a autorisé trois demandes d'exportation vers la Chine conformes au plan de soutien.



« Il nous faut bâtir une stratégie pays, coordonnée et partagée. C'est une ardente obligation. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

et puis aussi...

- Renouvellement des autorisations d'exportation arrivant à échéance de validité en 2016.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Élaborer la stratégie nickel du pays : valorisation du marché, répartition de la richesse, questions environnementales, gouvernance et durabilité de l'exploitation du nickel, sont autant de sujets qui divisent encore. En 2015, l'absence de stratégie partagée a conduit les mineurs et les rouleurs à organiser un conflit dur. Plus que jamais, 2016 doit être une année utile où le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour préparer la sortie de l'Accord de Nouméa en avançant sur les grands dossiers comme la stratégie nickel du pays.
- Repousser l'obligation de reconnaissance (travaux de sondage) de 2019 à 2023 : pour étaler la charge et les besoins de trésorerie des entreprises minières (2016).
- Étudier l'opportunité d'étendre le champ d'intervention du Fonds Nickel à la société NMC (680 salariés), aujourd'hui exclue du dispositif (2016).
- Créer un Fonds pour les générations futures : alimenté par une redevance d'extraction, il permettra notamment d'investir dans des filières alternatives au nickel (second semestre 2016).



zoom

L'INTERVENTION DU FONDS NICKEL

Au vu de l'effondrement des cours du nickel portant atteinte au secteur minier, le gouvernement a décidé de déclarer la situation de crise le 16 février afin de permettre l'intervention du Fonds Nickel. Son aide se traduit par la prise en charge partielle ou totale des cotisations sociales patronales pour les sociétés minières de moins de 500 employés. Évalué à 270 millions de francs, ce concours exceptionnel permet de sauvegarder 500 emplois du secteur de la mine et de la sous-traitance. Sont par ailleurs lancés des travaux de curage des cours d'eau à hauteur de 330 millions pour maintenir l'activité, notamment sur la côte Est.

I DÉVELOPPER LE TOURISME

Coup d'accélérateur pour la destination

Donner un nouveau souffle au tourisme est un enjeu majeur pour la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement apporte son soutien aux politiques provinciales.

Pprès de 5 500 salariés, 114 000 touristes et 420 000 croisiéristes en 2015, l'industrie touristique est un secteur de poids dans l'économie calédonienne. La Nouvelle-Calédonie a reçu 40 % de touristes australiens et 45 % de touristes néo-zélandais en plus en 2015 grâce aux contrats de destination. Le gouvernement soutient ces outils de développement en finançant notamment la ligne Nouméa-Melbourne à hauteur de 350 millions de francs par an. Et pour satisfaire la demande croissante de la Nouvelle-Zélande, un nouvel accord aérien a été conclu en novembre 2015 pour doubler les rotations. Aujourd'hui, l'autre priorité doit se porter sur l'accueil des croisiéristes qui atteindront le million en 2020, ce qui constitue une véritable opportunité pour l'ensemble du territoire.

et puis aussi...

- Développement d'un réseau hôtelier de qualité par la défiscalisation accordée à l'hôtel Karem Bay à Koumac et à la résidence touristique de Koné (*adopté par le gouvernement le 08/12/15*). Elle est en cours d'étude pour l'hôtel Wadra Bay du groupe Hilton à Lifou.
- Obtention d'un accord international pour autoriser les tours-opérateurs chinois à proposer des voyages en Nouvelle-Calédonie (*avril 2016*).

CAPACITÉ AÉRIENNE À LA HAUSSE

En février 2016, le Congrès a aussi retenu l'un des scénarios du gouvernement pour le renouvellement de la flotte d'Aircalin qui doit intervenir à l'horizon 2021. Toujours dans le souci d'améliorer la desserte aérienne, la Nouvelle-Calédonie financera, à travers son Agence pour la desserte aérienne, l'acquisition de deux A330 et deux A320 ou équivalent, pour une projection annuelle de 440 000 passagers contre 395 000 aujourd'hui. Une capacité qui correspond aux objectifs d'accroissement de la fréquentation touristique.



« Un secteur d'exportation à fort potentiel, c'est naturellement le tourisme qui contribue de façon essentielle au développement de l'Intérieur et des Îles. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Témoignage

DIDIER TAPPERO, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AIRCALIN



« La Nouvelle-Calédonie possède de multiples atouts touristiques : une terre encore préservée, un lagon exceptionnel, une richesse culturelle. C'est une destination sûre, à l'écart des problématiques sécuritaires actuelles. La volonté de toutes les institutions – gouvernement, provinces... –, chacune dans son domaine de compétences, est indispensable pour faire du tourisme une véritable industrie. Il est aussi nécessaire de fédérer les acteurs de la filière. C'est dans cet esprit que les contrats de destination ont été mis en place. »

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Participer à l'élaboration d'un plan de développement de l'industrie du tourisme au niveau du pays à partir des résultats des Ateliers du tourisme (*mi-2016*).
- Intégrer aux contrats de développement 2017-2021 l'aménagement des infrastructures portuaires (quai, gare maritime) à Nouméa : pour développer la croisière et pouvoir accueillir un million de croisiéristes en 2020.
- Signer des contrats de destination vers le Japon et l'Europe : pour promouvoir la destination Nouvelle-Calédonie grâce à des actions concertées (*2016*).



GARANTIR DES PRODUITS EN QUANTITÉ ET DE QUALITÉ

Vers l'autosuffisance alimentaire

Tendre vers l'autosuffisance alimentaire du pays, pour garantir l'approvisionnement des populations, la qualité sanitaire des produits, des prix accessibles et des productions durables : tel est le travail auquel s'attèle le gouvernement en matière d'agriculture.

Depuis un an, le gouvernement se mobilise autour d'un objectif stratégique : favoriser l'autosuffisance alimentaire de la Nouvelle-Calédonie. Pourquoi ? Parce que malgré les 4 500 exploitations agricoles en activité et une production en augmentation, le taux de couverture de notre consommation intérieure en produits frais ne s'élève plus qu'à 14 % ! Première chose à faire : regrouper tous les professionnels (producteurs, grossistes, transformateurs, distributeurs et restaurateurs) et, en concertation avec les provinces et les établissements publics agricoles, structurer les filières.

CRÉATION D'INTERPROFESSIONS

Une Interprofession des fruits et légumes a ainsi vu le jour le 5 novembre 2015, aboutissement d'un long travail initié et soutenu par le gouvernement. Ses principaux objectifs : contribuer à la normalisation de la production, mieux gérer les quotas d'importation et, à plus long terme, aboutir à des accords interprofessionnels permettant d'approvisionner le marché calédonien en quantité, avec des produits de qualité et à des prix justes.

D'autres interprofessions vont se mettre progressivement en place en 2016 : viande porcine, poulets... Avec la même feuille de route : augmenter les volumes, améliorer la qualité et modérer les prix. Les premiers résultats se sont concrétisés sur la saison chaude 2016 avec un meilleur approvisionnement des étals et une amélioration des prix. Ils ont certes, comme traditionnellement, augmenté sur la période, mais de manière plus modérée. Ce n'est pas encore satisfaisant, mais ces résultats sont très encourageants.



« Nous devons réduire notre dépendance à l'importation, en commençant par mieux répondre à nos besoins alimentaires. »
(extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Témoignage



GÉRARD PASCO, ÉLEVEUR ET PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

« La volonté du gouvernement d'atteindre l'autosuffisance alimentaire est en résonance avec les objectifs de la Chambre d'agriculture. Notre première mission est de représenter les intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des collectivités. Nous menons aussi des actions confiées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces, comme la formation continue et l'apprentissage, le suivi sanitaire ou le machinisme agricole. »



zoom

RÉFORME DE LA TSPA

Pour assurer durablement le financement de la politique agricole, le gouvernement a décidé de réformer la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) prélevée sur les produits importés : élargissement de l'assiette de la TSPA (25 juin 2015) et application de nouveaux taux (30 décembre 2015).



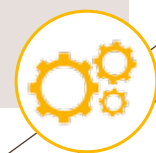
et puis aussi...

- Amélioration de la qualité des produits pour la santé des consommateurs et la protection de l'environnement : par la nouvelle réglementation sur les produits phytopharmaceutiques ("pesticides") à usage agricole (PPUA) et jardin (PPUJ) qui sera présentée au Congrès avant la fin de l'année. Ne pourront entrer sur le territoire que des produits agréés en Europe ou ayant reçu le feu vert d'un comité consultatif (produits issus d'Australie et de Nouvelle-Zélande).
- Construction à Païta des nouveaux laboratoires de la Nouvelle-Calédonie, préfigurant un pôle d'excellence régional en matière de contrôle sanitaire et de recherche.
- Adoption de la loi du pays sur le statut des gens de mer (*par le Congrès le 13/01/16*).
- Mise en place des baux ruraux : pour permettre l'extension des surfaces agricoles cultivées sur foncier privé en sécurisant les relations exploitants-propriétaires (*adopté par le Congrès le 07/04/2016*).



CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Réformer le régime de retraite des exploitants et du statut de leurs conjoints (*lancement des travaux au second semestre 2016*).
- Étendre les surfaces agricoles cultivées sur terres coutumières par la mise en place de baux adaptés et de fonds de garantie correspondants (*lancement des travaux au second semestre 2016*).
- Rénover le marché de gros de Ducos (*travaux au cours du second semestre 2016*).



I RÉACTIVER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT

Un toit pour tous

Chaque année, la Nouvelle-Calédonie a besoin de construire 2 500 logements. Le gouvernement agit aux côtés des provinces, des communes et de l'État pour atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, à peine 900 logements dont 300 aidés étaient livrés par an. Pour relancer la construction, le gouvernement a prolongé de trois ans la défiscalisation locale en faveur du logement intermédiaire (*adopté par le Congrès le 29 décembre 2015*) avec une meilleure prise en compte des besoins des familles des classes moyennes. En parallèle, les programmes de construction de logements aidés ont été revus à la hausse (1 500 par an). Le gouvernement a aussi pris à bras-le-corps la réforme de l'aide au logement afin d'assurer la solvabilité des ménages.

Pour faciliter l'acquisition de terrains par les collectivités – provinces et communes – au profit notamment des bailleurs sociaux, le gouvernement a déposé en 2016 une loi du pays au Congrès visant à instaurer un droit de préemption (droit de préférence). Une disposition qui permettra également de lutter contre les comportements spéculatifs qui renchérissent le logement à travers le foncier.



« Le mal-logement appelle un plan ambitieux pour faire du logement un produit de première nécessité. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

et puis aussi...

- Protection des Calédoniens contre les malfaçons : par une loi du pays relative aux normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie (*adopté par le Congrès le 24/03/16*).
- Baisse des plafonds de loyers des logements construits dans le cadre du dispositif de défiscalisation locale : pour privilégier des loyers modérés à destination des classes moyennes (*adopté par le Congrès le 29/12/15*).
- Participation au projet de rénovation urbaine de Saint-Quentin : 300 millions accordés par le gouvernement en 2015 à la SIC pour la démolition de quatre tours.
- Cession gratuite de terrains de l'État aux collectivités calédoniennes au profit des opérateurs d'habitat social (*Assemblée nationale – loi du 14/10/15*).

Témoignage

BENOÎT NATUREL, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA SIC



« La SIC est l'opérateur calédonien en charge de l'offre de logement et de l'aménagement sur l'ensemble du territoire. Les différents dossiers abordés par le gouvernement dans le

domaine de l'habitat ont mis en mouvement l'ensemble des acteurs du secteur. Cette dynamique est très importante. La SIC est partenaire des États généraux de l'habitat pilotés par le gouvernement. Tous les acteurs du logement vont se remettre autour de la table, ce qui n'était pas arrivé depuis les États généraux du logement social. C'est l'occasion rêvée d'établir une politique concertée pour l'habitat qui ne touche pas seulement au logement, mais aussi aux équipements publics, à l'accompagnement social... »

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Créer des outils incitatifs à l'investissement (bail à réhabilitation, mesures fiscales) pour la réhabilitation des logements insalubres (*second semestre 2016*).
- Travailler sur les pistes identifiées lors des États généraux de l'habitat qui se tiendront entre fin avril et juin 2016.
- Poursuivre la résorption de l'habitat précaire en construisant de nouveaux logements.



■ ACCOMPAGNER LA MODERNISATION

Le Néobus sur les rails

Financement du Néobus, soutien au redéploiement d'Aircal sur Magenta, amélioration du réseau routier, mesures contre l'insécurité au volant..., le gouvernement affiche sa volonté de moderniser les transports du pays. Au service des usagers.



« Nous aiderons le SMTU à mettre en œuvre, autour du Néobus, un transport public de qualité, au travers d'un financement dédié. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Le Néobus : un projet de transport en commun annoncé depuis plusieurs années, mais jamais financé. Soucieux de le mener à bien, le gouvernement a donc rouvert le dossier et trouvé une solution. Exercice d'autant plus difficile que la première phase du dispositif – 13 km entre le centre de Nouméa et le Médipôle de Koutio – coûte la bagatelle de 20 milliards de francs. Il a ainsi été

décidé d'augmenter la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) en prélevant 3 francs par litre de gazole sur la marge des pétroliers et 1 franc sur le consommateur, somme qui sera affectée au Syndicat mixte des transports urbains (SMTU), porteur du projet. Le tout dans un contexte de baisse régulière du prix du diesel à la pompe, lequel, en vingt mois, a chuté de 41 francs (de 132,7 à 91,7 F/l), soit un recul de 31 %.

zoom



LE TRAFIC DOMESTIQUE RESTE À MAGENTA

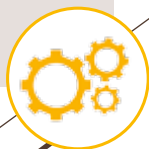
Le gouvernement a mis fin au débat sur le déménagement du trafic domestique de Magenta à La Tontouta, en décidant d'investir sur la déviation de la RP 14 (1,5 milliard) et la mise aux normes des infrastructures (1,5 milliard). Ce double engagement, accompagné d'une étude de sécurité produite par la CCI, a permis à la Nouvelle-Calédonie d'obtenir l'homologation de la piste pour une exploitation des ATR 72 jusqu'au 31 décembre 2020. Grâce à cette démarche, le gouvernement a également obtenu la défiscalisation nécessaire à Aircal pour le renouvellement de sa flotte.

et puis aussi...

- Lutte contre l'insécurité routière : réforme du permis pour l'emploi, mise en place de radars pédagogiques, modification du Code de la route avec renforcement de la répression d'infractions génératrices d'accident (dépassement de la vitesse autorisée de plus de 40 km/h, téléphone au volant...)...
- Travaux routiers en cours : aménagement de traversées de tribu (Houailou et Ponérihouen), reconstruction du pont de la Ouenghi, finalisation du renforcement de la RT1, mise en service de crèneaux de dépassement...
- Sauvegarde de l'aide à la continuité pays par la modification de l'affectation de la taxe de péage (500 millions de francs) au profit de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (Adanc). Ce dispositif prend en charge une partie du prix du billet d'avion des résidents des Loyauté, de l'Île des Pins et de Bélep (adopté par le Congrès le 10/03/16).

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Poursuivre le plan de réhabilitation des aéroports de l'Intérieur et des Îles en 2016 et 2017 : nouvelles aérogares de Koné et de Lifou. La Province des Îles quant à elle s'attellera à la réfection des pistes de Maré et Ouvéa.
- Arrêter le Schéma global des transports et de la mobilité qui fixera le cadre de développement de tous les modes de transport (second semestre 2016).



ENCOURAGER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Priorité au renouvelable

Déposé par le gouvernement en décembre 2015 sur le bureau du Congrès, le Schéma pour la transition énergétique (STENC) constitue le cadre de la politique applicable jusqu'en 2030. Avec deux idées forces : réduire significativement nos gaz à effet de serre et doubler la part du renouvelable.

Le STENC entériné par le gouvernement le 20 octobre 2015 a pour principales ambitions de limiter au maximum les importations d'énergies fossiles et de tendre vers l'autonomie, en favorisant l'utilisation des énergies issues du soleil, de l'eau et du vent. Il est articulé autour de deux grands axes : d'ici 2030, diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 10 à 35 % (en fonction des secteurs) par la réduction de la consommation publique et industrielle ; et doubler la part du renouvelable.

UN BARRAGE À LA OUINNÉ

Ce second objectif passe par le développement de l'éolien en particulier aux Loyauté, l'équipement des particuliers en installations photovoltaïques et chauffe-eau solaires, et la construction d'un nouveau barrage, à la Ouinné, sur la Côte oubliée, projet datant des années 1960 que le gouvernement a réactivé en 2015. Après une phase d'études conduite par Enercal, les travaux devraient débuter en 2018, pour une mise en service en 2021 du barrage et d'une centrale qui produira la moitié de celle de Yaté.

La transition énergétique désigne le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergie à un modèle plus durable devant répondre aux enjeux d'approvi-



« Pour tendre vers notre autonomie, il nous appartient de développer la filière des énergies renouvelables. »
(extrait de la DPG du 13 avril 2015)

sionnement en énergie, d'évolution des prix, d'épuisement des ressources naturelles et de préservation de l'environnement. Aujourd'hui, la production électrique calédonienne n'est couverte qu'à 11 % par les énergies renouvelables.

Témoignage

CHRISTOPHE LAPOUS, VICE-PRÉSIDENT DE SYNERGIE



« Synergie est une "grappe" de vingt-cinq entreprises qui œuvrent, chacune à son niveau, à réduire la dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Pour cela, nous pensons qu'il faut augmenter nos moyens de production en énergie renouvelable. L'efficacité énergétique doit devenir un véritable levier d'économies ! Aux côtés du gouvernement, nous travaillons actuellement sur le STENC. Nous espérons ainsi favoriser la mise en place d'une politique adaptée à l'importante transition énergétique qui s'annonce en Nouvelle-Calédonie. Nous espérons aussi que notre savoir-faire puisse, dans un avenir proche, bénéficier à d'autres pays du Pacifique Sud. »

et puis aussi...

- Autorisation d'exploitation pour trois centrales photovoltaïques, à l'Île des Pins, Boulouparis et Voh (adopté par le gouvernement le 10/11/15).
- Lancement du Point info Énergie : des conseils gratuits aux particuliers sur leur consommation énergétique et leur choix d'équipement. Financement à 100 % par le CTME (Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie).
- Modernisation de la réglementation sur les usines hydrauliques : pour dynamiser le secteur de l'hydroélectricité (seuil d'application du régime d'autorisation porté de 500 à 4 000 kW, afin de débloquent plusieurs dossiers...) (fin avril 2016 devant le Congrès).
- Intervention pour que le 4^e Sommet France-Océanie se déroule fin novembre 2015 à Paris avant la COP21, conférence des Nations-Unies sur le climat à laquelle la Nouvelle-Calédonie a participé au sein de la délégation française.
- Promesse de bail à construction entre Nouvelle-Calédonie et Prony Énergies : accord foncier pour traiter les cendres de la centrale de Prony au plus près du site et ainsi éviter le roulage de camions et l'élimination à Gadji (adopté par le Congrès le 17/09/15).
- Lancement fin mai 2015 de l'élaboration d'un plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, plus grande aire marine protégée française.



- Signature en mars 2016 d'un accord-cadre avec l'IRD en matière de changements globaux et de développement durable, d'innovation et de coopération régionale.



zoom

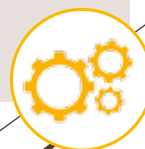
UN TARIF DE RACHAT POUR LES PARTICULIERS



Attendue depuis longtemps par les consommateurs et les professionnels, la mesure a été arrêtée à l'unanimité des membres du gouvernement le 1^{er} décembre 2015 : les particuliers qui s'équipent en panneaux photovoltaïques pourront revendre leur surplus d'électricité à Enercal ou EEC. Ils économiseront 32,4 francs à chaque kWh produit par leur installation et autoconsommé. Ils pourront également revendre leur électricité 21 francs par kWh non consommé et réinjecté dans le réseau de distribution publique. L'objectif est de permettre aux ménages d'amortir leur installation dans des délais raisonnables tout en les incitant à contribuer au développement des énergies renouvelables.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Adopter une réglementation sur la qualité de l'air (*travaux en cours*).
- Adopter une réglementation sur la gestion de la ressource en eau : orientation des politiques publiques de l'eau, mise en place d'une police de l'eau par l'assermentation des agents inspecteurs, amélioration des indices biotiques... (2017)
- Mettre en œuvre la réglementation énergétique des bâtiments : construire des logements bioclimatiques, augmenter le confort thermique et réduire la facture d'électricité (*juin 2016*).
- Étendre aux professionnels et collectivités les tarifs de rachat des énergies photovoltaïques : inciter les premiers à réduire leur facture énergétique et les seconds à œuvrer à l'exemplarité de leur parc immobilier et de leurs pratiques (*juillet 2016*).
- Accélérer le photovoltaïque, relancer l'hydraulique, poursuivre les études sur la biomasse, innover en matière de stockage de l'énergie... (*plan pluriannuel des investissements en juillet 2016*).



SAUVEGARDER LES RÉGIMES SOCIAUX ET **RÉFORMER** LE SYSTÈME DE SANTÉ

Tous au chevet de la santé

Notre système de santé est performant, mais il coûte trop cher. L'enjeu du plan de santé « Do Kamo, être épanoui », porté par le gouvernement, est de le sauvegarder tout en responsabilisant les Calédoniens face à leur capital santé.

Les Assises de la santé organisées en 2015 par le gouvernement ont permis de faire réfléchir l'ensemble des acteurs à des pistes d'amélioration du système de santé. Issu de cette méthode participative inédite, le plan de santé Do Kamo a été adopté à l'unanimité par le Congrès en mars 2016. Pour faire face à l'urgence, le gouvernement a également pris des mesures de maîtrise des dépenses de santé, indispensables pour sauvegarder le Ruamm (*lire « et puis aussi... »*). Actuellement, il établit un diagnostic des régimes sociaux qui servira de base de travail aux élus du Congrès en mai pour définir des pistes de réduction des dépenses, de refonte de la gouvernance de notre système de protection sociale afin d'en assurer l'équilibre de façon durable.

DAVANTAGE DE RESPONSABILISATION

Un des axes du plan Do Kamo est d'impulser une politique forte d'éducation et de promotion de la santé auprès de la population. Les mesures envisagées sont par exemple de renforcer le rôle de l'école, en lien avec le projet éducatif, dans la promotion de l'épanouissement du jeune Calédonien ou de mettre en place une stratégie pays pour la prévention des risques professionnels.



« Le gouvernement doit rechercher de nouvelles solutions pour assurer de façon pérenne l'équilibre du Ruamm. »
(extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Témoignage

CATHERINE PEYRACHE, CHARGÉE DE MISSION AU COLLECTIF HANDICAPS



« Nous sommes ravis de la mise en place du Schéma directeur du handicap et de la dépendance. Notre collectif, qui réunit une trentaine d'associations, en assure la vice-présidence. Nous copilotons deux axes de travail : l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle ; et la vie sociale et affective. En 2009, d'importantes lois du pays sont passées, mais, jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu d'indicateurs nous permettant de mesurer leur efficacité. Le schéma va tout d'abord nous permettre de poser des diagnostics de la situation, pour mieux pouvoir agir ensuite. »

et puis aussi...

- Premières mesures de maîtrise des dépenses de santé en faveur du Ruamm :
 - baisse de 2 % du prix de vente des médicaments (adopté par le gouvernement le 15/09/15) : économie annuelle estimée à 200 millions de francs.
 - augmentation de 30 % de la taxe sur le tabac : elle apportera une recette annuelle de 3 milliards au Ruamm (adopté par le Congrès le 17/09/15).
 - renégociation des tarifs avec les hôpitaux étrangers dans le cadre des Evasan : économie estimée à 300 millions (fin 2015).
 - baisse du coût des actes de biologie médicale : économie annuelle estimée à 110 millions (adopté par le gouvernement le 05/04/16).
 - projet en cours pour reporter les cotisations des régimes excédentaires vers le Ruamm, sans augmenter les cotisations salariales et patronales : gain de 700 millions.
- Fin du chantier du Médipôle de Koutio et transfert de gestion au CHT le 8 janvier 2016 : cet équipement aux technologies médicales de pointe accueillera ses premiers patients fin 2016.
- Prolongation de l'exonération de cotisations sociales en faveur des crèches : pour soutenir les professionnels de la petite enfance et améliorer l'offre de mode de garde pour les familles (adopté par le Congrès le 17/09/15).



zoom

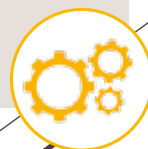
FEUILLE DE ROUTE POUR LE HANDICAP ET LA DÉPENDANCE



Le gouvernement a lancé en février les travaux du Schéma directeur du handicap et de la dépendance. Réclamé de longue date, il doit identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de logement, d'emploi, de transport et d'accessibilité. Cette feuille de route a aussi vocation à améliorer la réglementation, notamment dans le domaine du travail des personnes en situation de handicap, huit ans après l'entrée en vigueur des premiers textes. Au regard du contexte budgétaire contraint de la Nouvelle-Calédonie, la concrétisation de cet outil, prévu durant le second semestre 2016, s'impose enfin pour assurer une meilleure gestion des dispositifs d'aide (minimum vieillesse, minima retraite, régime handicap et perte d'autonomie).

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Continuer de réduire les dépenses : en réalisant les séances de radiothérapie au Médipôle de Koutio à partir de 2017 (économie estimée à 200 millions) et en créant un numéro unique d'assuré (travaux en cours).
- Continuer la recherche de financements : mettre en place une taxe sur les produits présentant un risque pour la santé tels que l'alcool, les produits gras, sucrés, salés (second semestre 2016).
- Promouvoir la santé par le sport, sensibiliser la population sur des problématiques (addictions, pathologies de surcharge...) et accompagner des populations vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap) (en cours).
- Créer un conseil calédonien de la famille : pour faire des propositions en matière de politique de la famille (second semestre 2016).
- Instaurer un régime de retraite obligatoire pour les travailleurs indépendants : pour que tous les travailleurs bénéficient d'un régime de prévoyance.
- Instaurer une couverture complémentaire santé obligatoire : pour optimiser l'accès aux soins (travaux en cours).



ACCROÎTRE NOTRE RAYONNEMENT DANS LE PACIFIQUE

Une influence grandissante

Renforcement des échanges bilatéraux avec les pays de la zone, nouvelles ambitions en matière de coopération multilatérale, stratégie à l'export..., le gouvernement s'active à la promotion de la Nouvelle-Calédonie dans la région.

Le gouvernement met tout en œuvre pour accroître l'influence de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional, afin qu'elle en devienne un acteur incontournable. L'année 2015 a permis de faire avancer le processus d'adhésion au statut de membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique, les dirigeants du FIP s'engageant à travailler à la révision des critères d'adhésion.

En matière de relations bilatérales, le gouvernement a développé les échanges commerciaux et les exportations dans la zone, en renforçant les liens avec des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Vanuatu. L'objectif est d'accompagner les entreprises calédoniennes dans leurs démarches de prospection des marchés voisins, de favoriser les *joint-ventures* ou encore de contribuer à la promotion de la destination Nouvelle-Calédonie. Enfin, le gouvernement a lancé le schéma d'orientation pour le soutien à l'export de la Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif, associant étroitement les acteurs économiques et notamment le nouveau cluster Avenirs Export, doit permettre de mobiliser l'ensemble des moyens et outils disponibles pour développer nos exportations.



« La souveraineté partagée voulue par l'Accord de Nouméa se concrétise aussi dans le domaine des relations internationales et régionales. Ses potentialités sont loin d'avoir été toutes mises en œuvre. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

et puis aussi...

- Fin des négociations avec l'Europe pour l'obtention de financements exceptionnels en faveur de l'environnement, l'emploi, l'insertion et l'innovation.
- Enclenchement du processus d'adhésion au Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en juillet 2015 et à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en octobre 2015, que la Nouvelle-Calédonie pourrait rejoindre comme membre associé.
- Soutien à la création d'une université nationale au Vanuatu (*en cours*).

Témoignage

ARNAUD GOSSE, GÉRANT DE PACIFIC PLASTIC PROFILE (3P)

« Créée à Païta en 2001, notre entreprise exporte aujourd'hui 10 % de sa production. Nous fabriquons des produits extrudés en PVC destinés au second œuvre du bâtiment : lambris, clôtures, lames de deck en composite... Ils intéressent en premier lieu



la Nouvelle-Zélande, mais aussi Wallis-et-Futuna et le Vanuatu. Ponctuellement, Fidji et l'Australie. Cette année, notre challenge est de mettre en place un flux d'export régulier sur cette dernière destination. Le gouvernement m'a invité à participer à une mission de prospection commerciale sur place. L'export nous permet de pallier les fluctuations du marché local. »

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Déployer le réseau de délégués en Océanie (un seul délégué aujourd'hui en Nouvelle-Zélande). Le processus de recrutement, de formation et d'affectation sera entériné en 2016. Ils devraient entrer en fonction en juillet 2017.
- Obtenir le statut d'observateur permanent au sein du Groupe du Fer de lance mélanésien (GFLM), après avoir pris une part active à ses travaux en matière d'intégration économique régionale (*en cours*).
- Accueillir en octobre 2016 les Jeux de la Mélanésie organisés par le GFLM.



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Des femmes leaders

Du 23 au 26 novembre 2015, vingt-cinq femmes ont suivi une formation au leadership, dans le cadre du programme « 100 femmes leaders » lancé par le gouvernement en 2014 lors de la mise en place du plan stratégique pour l'égalité hommes-femmes.

Organisées par le secteur de la Condition féminine du gouvernement, ces formations annuelles de courte durée visent à renforcer les compétences des femmes en matière de « leadership ». Cette première session était destinée aux représentantes du monde associatif issues des trois provinces. Le leadership, c'est aussi une meilleure autonomisation par le développement de la Banque de l'économie solidaire des femmes. Par ailleurs, la Journée internationale de la femme 2016, le 8 mars à Ouvéa, a été l'occasion de lancer les travaux devant aboutir à la rédaction d'une « charte de l'égalité hommes-femmes ». Elle entend promouvoir une société véritablement égalitaire et combattre la persistance des discriminations faites aux femmes.

PROTECTION DU PATRIMOINE KANAK

Sur le plan culturel, juillet 2015 a vu la finalisation de l'Inventaire raisonné du patrimoine kanak dispersé (IPKD). Bases de données et documents d'archives sont désormais versés au musée de



« Une implication plus forte des femmes dans le développement économique sera soutenue. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

Nouvelle-Calédonie. Ils alimenteront le futur parcours des collections. Suite à la suspension de la vente, à Bâle, d'objets kanak exportés sans doute illégalement, ceci grâce à l'intervention immédiate du gouvernement, direction régionale des douanes et direction de la Culture travaillent à la rédaction d'un projet d'arrêtés qui permettra de mieux protéger les œuvres de notre patrimoine culturel.

et puis aussi...

- Mise en place du 2^e festival des Arts du Pays durant lequel a été sélectionnée la délégation de 150 artistes représentant la Calédonie au 16^e festival des Arts du Pacifique à Guam fin mai 2016.
- Organisation de la Fête de la citoyenneté, le 24 septembre à la tribu de N'Dé (Païta). Thème cette année : la « jeunesse citoyenne du Pays en devenir ».

Témoignage

SANDRINE SEUVEA, ASSOCIATION MÉLAWALLI



« Je suis membre de Mélawalli, une association qui regroupe Kanak et Wallisiens, les deux principales communautés qui habitent dans notre squat à Nouville. Un jour par mois, nous organisons une opération de nettoyage de la route. Le lendemain, nous faisons la même chose sur la plage.

En novembre, j'ai participé à la formation 100 femmes leaders. Elle m'a beaucoup appris. Par exemple, comment chapeauter un petit groupe, garder le contrôle de soi... Je crois aussi que, depuis, j'ai une meilleure écoute des autres, et je sais mieux mener les discussions pour trouver de bonnes solutions aux problèmes rencontrés. »

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Instaurer une redevance sur le matériel permettant la copie privée, dont le produit sera affecté au soutien des artistes et au développement de la culture (second semestre 2016).
- Mettre en place un fonds d'aide pour promouvoir le développement d'une industrie cinématographique et audiovisuelle de qualité (3^e trimestre 2016).
- Agrandir le musée de Nouvelle-Calédonie (début des travaux prévu en octobre 2016).
- Suivre la construction d'une Maison de la femme en province Nord et aux Loyauté (2016).



PRÉVENIR LES RISQUES, GÉRER LES CRISES

Sur tous les fronts

Depuis son transfert à la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} janvier 2014, la Sécurité civile, compétence qu'il a fallu bâtir sans l'aide de l'État, est mobilisée en permanence, en particulier en matière de lutte contre les feux de forêts.

Voici une compétence transférée dans de mauvaises conditions de l'État à la Nouvelle-Calédonie. Et surtout sans les 600 millions de francs prévus par la loi organique. Depuis, il a pourtant fallu tout mettre en œuvre pour que les acteurs de la Sécurité civile puissent remplir leur mission normalement. Les moyens humains de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) ont été renforcés. En parallèle, la Nouvelle-Calédonie se dotait d'une unité spéciale d'intervention composée d'une centaine de sapeurs-pompiers volontaires. Une unité qui s'est illustrée au Vanuatu à la demande des autorités locales après le passage dévastateur du cyclone Pam en mars 2015, à l'aube d'une saison particulièrement éprouvante, notamment sur le front des feux.

DES PLANS DE SECOURS ADAPTÉS

Au cours de l'année 2015, la DSCGR a également amélioré la surveillance des établissements industriels à risques, rédigeant notamment un plan d'intervention particulier (PPI) sur Vale NC/Goro, et rendu opérationnel le réseau d'alerte tsunami en installant de nouvelles sirènes et en effectuant un test mensuel depuis Nouméa. D'autre part, elle a mis au point, à l'échelle de chaque commune, un plan pour organiser les interventions et les secours, quelle que soit l'importance de l'événement.



La saison administrative des feux de forêts 2015 a été la plus destructrice depuis 2011.



zoom

UN BILAN TRÈS LOURD

Deux membres d'équipage tués au combat, 770 feux enregistrés, 9 700 hectares brûlés, 350 heures de vol effectuées par 4 hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) pour 3 221 largages et 4,75 millions de litres d'eau déversés : c'est le bilan des trois mois de la saison administrative des feux de forêts 2015. La plus destructrice depuis 2011. Le dispositif Orsec niveau 2 (le président du gouvernement prend alors la tête des opérations, via la DSCGR) a été activé à 6 reprises. Ces incendies, la plupart du temps d'origine humaine, dont le coût pour le pays se chiffre à 200 millions de francs, représentent un véritable désastre écologique.

et puis aussi...

- Signature fin septembre 2015 d'une convention avec le RSMA pour faciliter l'intégration des jeunes stagiaires dans l'unité d'intervention de la DSCGR comme sapeurs-pompiers volontaires.
- Coordination de l'ensemble des opérations durant un peu plus d'un mois, suite à l'incendie qui a ravagé un ensemble commercial dans la nuit du 4 au 5 février 2016 à Ducos.

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Obtenir de l'État les 600 millions de francs prévus.
- Poursuivre le programme d'équipement de la Sécurité civile (150 millions inscrits au budget 2016) : acquisition de six camions (deux déjà livrés) pour développer la capacité d'intervention au sol ainsi que le maillage territorial.
- Rendre plus efficace le dispositif des hélicoptères bombardiers d'eau.



RENOVER, INNOVER ET FÉDÉRER

Une administration au service des Calédoniens

Le gouvernement s'est résolument engagé dans un plan global de modernisation et de simplification de l'administration, afin d'améliorer les relations avec les usagers. Parallèlement, la nécessaire réforme de la fonction publique se met en place.

Destinée à simplifier les démarches des entreprises voulant accéder aux appels d'offres de la collectivité, la dématérialisation des marchés publics mise en place en février 2016 s'inscrit dans ce programme de rénovation. De leur côté, les téléservices facilitent l'accès aux informations et permettent une meilleure réactivité des directions, services et établissements publics. Exemples, le développement de la télédéclaration et le télépaiement de la CAIS (contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés) et de la CSA (contribution sociale additionnelle).

Dans le domaine non virtuel, une cellule impôt service (CIS) a été aménagée à la direction des Services fiscaux, afin de centraliser l'accueil des usagers au sein d'un espace unique et de mieux les informer. En 2015, la CIS a reçu 86 218 contribuables, soit via une banque filtrante, soit directement en box de réception.



« La capacité de notre pays à progresser sur le chemin de l'émancipation dépendra aussi de la qualité de notre administration. » (extrait de la DPG du 13 avril 2015)

et puis aussi...

- Amélioration de l'accueil du public pour la délivrance des permis de conduire et cartes grises : horaires en journée continue, mise en place de nouveaux guichets, polyvalence du personnel.
- Installation par la DITTT d'une plate-forme de téléchargement gratuit de photographies aériennes représentant la Nouvelle-Calédonie (georep.nc).

CE QU'IL NOUS RESTE À FAIRE

- Favoriser une plus grande mobilité au sein d'une fonction publique devant à terme être unifiée (*en cours*).
- Créer un centre de gestion, établissement public administratif en charge des carrières des fonctionnaires des différentes collectivités et qui, par son volet formation, absorberait l'Ifap (*juillet 2017*).
- Instaurer un dialogue social plus constructif, par la mise en place notamment d'instances paritaires plus représentatives (*courant 2017*).
- Accentuer la dématérialisation des procédures et favoriser la modernisation de l'administration (paiements en ligne, etc.) (*en cours*).



zoom

SOUTIEN ET PROMOTION DE L'EMPLOI LOCAL

Le 8 décembre 2015, le gouvernement a adopté à l'unanimité deux projets de loi du pays. Attendu depuis dix ans, le premier entérine le soutien et la promotion de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Pour le recrutement sur titre, les citoyens et les personnes justifiant d'une certaine durée de résidence seront prioritaires à équivalence de diplômes et compétences. Les durées dépendront du niveau de qualification du poste à pourvoir et des ressources humaines locales disponibles. Pour l'autre voie d'accès, deux concours identiques et simultanés seront organisés, l'un réservé aux personnes remplissant les conditions de citoyenneté ou de résidence, l'autre ouvert à tous. Le second texte, relatif à la résorption de l'emploi précaire, concerne l'intégration des agents contractuels en poste depuis trois ans. Les deux projets de loi du pays sont actuellement à l'étude au Congrès.



14^e Gouvernement de



Cynthia Ligeard

Secteurs de la fonction publique et de la sécurité routière.

Hélène Iékawé

Secteur de l'enseignement. Également chargée du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la mise en place du service civique.

Anthony Lecren

Secteurs de l'aménagement foncier et des affaires coutumières. Également chargé de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques, de la zone économique exclusive.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap. Également chargée de la politique de la famille.

Thierry Cornaille, porte-parole

Secteurs du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle. Également chargé du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Philippe Germain, président

Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile, et de la coordination de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Bernard Deladrière

Secteurs du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme. Également chargé du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, du suivi des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio, des relations avec les provinces et les communes.

La Nouvelle-Calédonie



Déwé Gorodey

Secteurs de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle. Également chargé des relations avec le Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Gilbert Tyuiénon

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime. Également chargé de poursuivre l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports.

Alain Marc : Secrétaire général

Léon Wamytan : Secrétaire général adjoint

Réalisation : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Conception graphique et PAO : Eteek

Crédits photos : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Autres crédits : Chambre de métiers et de l'artisanat, Congrès de la Nouvelle-Calédonie/Ducandas, Éric Dell'Erba, Davar, DIL/Ducandas, DFPC, Dimenc, DSCGR, EyeFly Pacifique pour la SIC, Koniambou Nickel SAS, NikO VinCent, Quadran Pacific, SIC/Marc Le Chélar, Siani Giovanni - artfocus.

Les 10 chiffres clés

De **57** à **42**
MILLIARDS

Baisse du budget primitif de
la Nouvelle-Calédonie de
2014 à 2016

- 49,65 %

Réduction en un an des
dépenses d'études, fêtes et
cérémonies, transports, frais
des élus et communication
du gouvernement

4,3
MILLIARDS

Montant des mesures d'urgence
prises en faveur du Ruamm

20
MILLIARDS

Total des travaux financés par
le gouvernement pour la
réalisation du Néobus

300
MILLIONS

Apport à la SIC pour la démolition
de quatre tours à Saint-Quentin,
première étape d'un projet de
renovation urbaine de grande
ampleur

14
MILLIARDS

Niveau d'investissement porté par
le gouvernement pour relancer la
croissance en 2016 (11 milliards en
2015 hors Médipôle)

20
MILLIARDS

Montant des régimes sociaux
(minimum vieillesse et retraite,
régime handicap, aide au
logement, allocations familiales)
sauvés par le gouvernement

3,5
MILLIARDS

Enveloppe allouée
par l'Union européenne à la
Nouvelle-Calédonie pour
financer la stratégie emploi
insertion professionnelle

3
MILLIARDS

Somme engagée pour la déviation
de la route RP 14 et la mise aux
normes des infrastructures de
l'aérodrome de Magenta

16
MILLIARDS

Montant global de la réduction
d'impôt afférente au nouveau
dispositif de défiscalisation locale
pour la construction d'environ
800 logements par an